



C'EST  
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE  
DES LOCATAIRES

#1  
JUN 2024



## Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Louis Cottigny**  
Président de Pas-de-Calais habitat

## DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : [www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr) Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

**Connectez-vous sur**  
[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)  
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

**Attention : vous devez créer un nouveau compte** même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est  
disponible sur les stores



## LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



**89%** DES LOCATAIRES SONT SATISFAITS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT\*

\*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce QR-Code pour en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62  
NUMÉRO NON SURTAXÉ

[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)



## LUMBRES, DES CHANTIERS POUR AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE

Dans le cadre de la stratégie de réhabilitation de son patrimoine, Pas-de-Calais habitat entreprend la rénovation des résidences Guy Mollet et François Havet à Lumbres.

Le chantier des logements de la rue Guy Mollet a démarré en mars, avec la rénovation de l'étanchéité et de l'isolation des toitures-terrasses. Nous remplacerons les portes d'entrée et les menuiseries extérieures.

À l'intérieur des habitations, les installations électriques seront remises aux normes, de nouveaux radiateurs avec robinets thermostatiques seront posés, un système de VMC sera installé. Dans les salles de bains, nous remplacerons les équipements sanitaires et les faïences murales. Enfin, l'isolation des façades permettra d'améliorer les performances thermiques. La majorité des logements passera de l'étiquette énergétique E à C, les types 4, de F à C. Les cheminements piétons extérieurs seront également réaménagés.

Cette réhabilitation représente un investissement de 1,46 M€ soit 97 900 € par logement. Ces travaux bénéficient d'une subvention de 110 000 € du Département du Pas-de-Calais et de 40 000 € dans le cadre du plan France relance.



**Une cure de jouvence pour les logements rue Guy Mollet.**

En parallèle, la résidence François Havet va bénéficier d'une cure de jouvence avec la rénovation de l'étanchéité des toitures et de leur isolation, le traitement des balcons et des façades, le remplacement des menuiseries extérieures. Pour garantir la sécurité des habitants, la porte d'entrée du bâtiment sera remplacée et disposera d'un système de contrôle d'accès.

Les parties communes seront repeintes et l'électricité y sera rénovée. Le système de ventilation collective sera changé et nous créerons un local poubelles extérieur.

À l'intérieur des appartements, les portes palières seront remplacées, les installations électriques seront mises en conformité et nous poserons de nouveaux radiateurs électriques. Les équipements sanitaires seront changés ainsi que les faïences. Nous reprendrons l'ensemble des embellissements dans les salles de bains, les WC et les cuisines.

Le coût global des travaux s'élève à 1,34 M€ soit 83 900 € par logement. Ce chantier bénéficie d'une subvention du Département du Pas-de-Calais d'un montant de 100 000 €.



**Une seconde jeunesse pour la résidence François Havet.**

Financé par



## VOTRE AGENCE

**Entrée 1, résidence Les Merles, Apt 1, Fort-Maillebois à Longuenesse**

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

### Horaires d'ouverture :

- Lundi de **9h à 12h** et de **13h30 à 17h**
- Mardi de **14h à 18h**
- Mercredi de **13h30 à 15h30**
- Jeudi de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h30**
- Vendredi de **13h30 à 15h30**



**Votre responsable d'agence :**  
Delphine Biet

Avec l'équipe de proximité, elle est la garante de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

### Votre assistante d'agence vous reçoit sur rendez-vous à l'agence.

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

### Votre conseillère sociale Sabine Boulinguez vous reçoit sur rendez-vous à l'agence.

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



**Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :**  
☎ 03 21 62 62 62

**Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :**



03 21 21 93 10  
monlogista.fr